

INTITULE DU POSTE**ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2024-1776840-MCF TPCAU cat 2 n°6****INTITULE LONG DU POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / DE Infrastructures Terrestres / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Ile-de-France
Département	Ile-de-France, Paris
Adresse	3 quai Panhard et Levassor 75013 PARIS

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'[ENSA Paris-Val de Seine](#). L'École est située dans un campus universitaire : Paris Rive Gauche. Associée par décret à l'Université de Paris, elle est membre de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Ecoles.

En [1er cycle](#), le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En [2ème cycle](#), l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement : A-Ito, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations.

En 3ème cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 2 laboratoires.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique 2025-2030 qui a fait évoluer le cycle licence et opéré la refonte des domaines d'études pour le cycle master.

L'École organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Les 2 équipes de recherche de l'ENSA PVS partagent 5 axes : « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication », « Fabrication et circulation des modèles », « Architecture, santé, vulnérabilités », « Espace public, temporalités, habitat », « Architecture, culture et intelligence numérique »

- [Le CRH équipe de l'UMR CNRS 7218 LAVUE](#), associant l'architecture et les sciences sociales, se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux de ses 55 chercheurs sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé.
- [Le laboratoire EVCAU \(EA7540\)](#) est une équipe pluridisciplinaire composée de 57 chercheurs et personnel administratif. Plusieurs axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Numérique ; Écologies projectives & Systemic Design - Complexité, Morphogénétique et Thérapeutique Architecturales des Écumènes Humains ; Architecture, Santé, Vulnérabilité ; THEMA, Transitions : Histoire et Écologies des Modèles Architecturaux.

L'Ecole anime 2 chaires partenariales de recherche : « ARCHIDESSA » (Architecture, Design, Santé) ; « Le logement demain » avec Paris La Villette, et incube une troisième chaire « Architecture et intelligence(s) » sur l'intelligence artificielle.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

En Licence, il est attendu que l'enseignant participe à l'enseignement du projet, en particulier en première année – temps de l'initiation et de l'acquisition des outils et des savoir-faire indispensables à la représentation et à la conception architecturale. Le candidat devra faire preuve d'une capacité de travail en équipe d'enseignants de champs et d'approches différentes et témoigner d'intentions pédagogiques explicites. Il dispensera un enseignement de projet dont les problématiques architecturales et urbaines auront été élaborées en lien avec le nouveau programme, en accordant un rôle important à la représentation : à la main, maquette, etc.

En Master, il est souhaité que l'enseignant assure la charge ou partage des enseignements de projet au sein du domaine d'études « Infrastructures terrestres » et contribue aux séminaires de ce DE qui place au cœur du sujet la question de l'habitabilité terrestre dans un monde marqué par de multiples crises (environnementales, économiques, sociales). Le DE s'appuie sur la notion d'infrastructure, étendue à la compréhension et l'analyse des systèmes d'installations humaines sur lesquels il est nécessaire que l'architecte agisse pour faire face aux crises actuelles. Il articule ses enseignements autour de deux axes :

L'un porte sur les infrastructures littorales, situées en première ligne du dérèglement climatique avec le choix d'une situation différente chaque année. Aux S7 et S9, l'enseignement de projet laisse le choix du site et du programme en lien avec les travaux d'analyse et d'identification des enjeux portés par le séminaire associé. Le S8, porte plus spécifiquement sur les formes d'habitat dans ces territoires attractifs et fortement contraints.

L'autre porte sur les infrastructures fonctionnelles du Grand Paris ; ensembles architecturaux typiques de la période moderne avec le choix d'un type différent chaque année. Ces ensembles constituent une grande part du territoire déjà construit sur lequel il est primordial d'envisager des stratégies d'adaptation, de transformation, de sur-édification. Aux S7 et S9, l'enseignement de projet porte sur les conditions d'habitabilité de ces ensembles à partir de leurs caractéristiques matérielles. Le S8 envisage la capacité de ces territoires à se refonder sur eux-mêmes pour fabriquer des territoires attractifs et acclimatés.

Les séminaires associés à ces deux enseignements de projet ont les mêmes terrains d'études. Ils envisagent la recherche par le projet et sont portés conjointement par les champs TPCA, HCA, VT et STA. Le candidat devra contribuer aux axes de travail et orientations pédagogiques du DE. L'enseignement proposé devra concourir à une démarche de recherche par le projet et favoriser l'émergence d'une posture critique quant aux conditions et modes de production contemporains. Il devra soutenir l'acquisition d'outils, de méthodes et d'hypothèses opérants face aux enjeux climatiques et sociaux.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique. Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Autres missions du poste : encadrement des mémoires, participation aux jurys, suivi de stages, rapports de licence, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'Ecole, encadrement HMONP.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Le candidat devra faire preuve d'une expérience avérée de la maîtrise d'œuvre en lien avec les enjeux posés par les nouveaux régimes climatiques et démontrer un engagement dans une pensée réflexive liant pratique architecturale, théorie et recherche. Un intérêt particulier pour les questions constructives sera apprécié.

Le candidat devra justifier d'une solide expérience de l'enseignement du projet en ENSA en cycle Licence et Master lui permettant d'intégrer l'équipe pédagogique en place, en cohérence avec le projet de formation de l'Ecole. Au-delà des compétences liées à la transmission des savoir-faire propre au projet architectural et urbain, il est attendu du candidat des compétences théoriques qui seront évaluées dans sa capacité à articuler approche disciplinaire et savoirs opératoires.

Il est attendu que le candidat puisse démontrer ses capacités à faire des liens entre pratique professionnelle et enseignements. La qualité des thématiques et problématiques engagées sera évaluée au regard des sujets traités dans le domaine d'études Infrastructures terrestres.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le candidat devra s'intégrer à l'équipe pédagogique et créer des passerelles entre les différentes disciplines. Le candidat devra avoir la capacité à partager son enseignement avec d'autres enseignants du même champ et des enseignements d'autres groupes de projet de l'ENSA PVS.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Diplôme d'architecte DPLG / ADE-HMONP ou équivalent requis.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Val de Seine.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr

Autre personne à contacter

marine.durand@paris-valdeseine.archi.fr